

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 20 septembre 1951.-

N° 2375 /T.P.

Objet:
Commission de logement.-



Madame,

Suite à votre lettre du 15-9-51, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la décision prise par la commission de logement en sa réunion du 19 septembre 1951:

" La maison qui était occupée par Madame Polderman sera accordée
" à Madame Nyssen, sous réserve d'approbation par les services
" compétents."

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. DELVAULX,

Madame NYSSSEN BLANDIAUX

à

A S T R I D A .-

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 20 septembre 1951.-

N° 2374 / T.P.

Objet:
Commission de logement.-

Monsieur le Médecin,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
la décision prise par la commission de logement en sa réunion
du 11 septembre 1951:

" La maison laissée libre par le départ de Monsieur le Docteur
" Reul, est mise à la disposition de Monsieur le Docteur DE MOL.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. DELVAULX,

Monsieur le Docteur DE MOL,
à

A S T R I D A .-

